## REPUBLIQUE DU BURUNDI



## **CABINET DU PRESIDENT**

DECRET N°100/ 055 DU 10 OCTOBRE 2025 PORTANT NOMINATION D'UN SECRETAIRE PERMANENT ET D'UN ASSISTANT DU MINISTRE AU MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu Loi n° 1/05 du 17 mars 2025 portant Modification de la Loi n° 1/09 du 13 novembre 2020 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/127 du 23 avril 2012 portant Révision du Décret n°100/137 du 16 mai 2011 portant Missions, Organisation et Fonctionnement d'un Secrétariat Permanent ;

Vu le Décret n°100/018 du 17 septembre 2025 portant Modification du Décret n° 100/002 du 05 août 2025 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/024 du 18 septembre 2025 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique ;

Sur proposition du Ministre des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique;

## **DECRETE:**

Article 1: Est nommée Secrétaire Permanent:

Madame Francine INARUKUNDO.

Article 2: Est nommée Assistant du Ministre :

Madame Isidora NTAKIYIRUTA.



Article 3: Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 4: Le Ministre des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique est

chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa

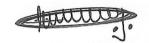
signature.

Fait à Gitega, le / O octobre 2025

**Evariste NDAYISHIMIYE.**-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



**Nestor NTAHONTUYE.** 

LE MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE,

Dr. Alain NDIKUMANA.